



Hôpitaux Civils de Colmar

Pasteur – Pasteur 2 – Le Parc –
Le Centre pour Personnes Âgées
39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR CEDEX

Direction des Ressources Humaines

Téléphone : 03.89.12.40.14

Télécopie : 03.89.12.45.38

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par Hélène MORAND
concours@ch-colmar.fr

Colmar, le 1er octobre 2026

AVIS DE CONCOURS OUVRIER PRINCIPAL 2^e CLASSE

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade :
- Mode de recrutement :
- Nombre de postes par spécialité :

Sécurité et sûreté : 2 postes
Génie civil : 1 poste
Electricité : 1 poste
Espaces Verts : 1 poste

Ouvrier Principal 2^e classe

Concours interne sur titres complétés d'épreuves

Restauration : 2 postes
Entretien général : 2 postes
Transport : 2 postes
Blanchisserie : 2 postes

CONDITIONS POUR POSTULER :

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique de l'État et aux militaires, ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale :

- comptant au moins un an d'ancienneté de service public au 1^{er} janvier 2027
- titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences suivantes correspondant à la ou les spécialités concernées :
 - Diplôme de niveau 3 (ex-niveau V : CAP / BEP) ou qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par les articles R325-16 et suivants du Code général de la fonction publique ;
 - Certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités.

MODALITES DU CONCOURS :

Le concours comporte :

- Une phase d'admissibilité consistant en l'examen par le jury du dossier de sélection. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission.
- Une phase d'admission consistant en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.
 - L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ou de la spécialité concernées. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.
 - L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de la demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une demande motivée d'admission à concourir,
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le ou les titres détenus, les fonctions occupées et les périodes d'emploi ;
- Un justificatif de nationalité ;
- Une copie des diplômes, titres et certificats dont le candidat est titulaire.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre signature.

MODALITES POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME :

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas du diplôme requis pour vous présenter au concours, vous avez la possibilité de demander la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence afin de pouvoir vous inscrire.

Les demandes sont à réaliser sur le site <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/commission-regionale-equivalence-concours-fph>.

Dépôt des dossiers mi-décembre 2026

Date de la commission fin janvier 2027

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

DELAI DE RIGUEUR POUR LA CANDIDATURE :

- **10 février 2027**, le cachet de la poste ou cachet de l'établissement faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice Adjointe

Catherine ROMMEVAUX

